



# Lettre d'information de l'hôpital de Crépy-en-Valois et de ses maisons de retraite

## Editorial

L'été est là mais nous n'oublions pas notre démarche qualité qui consiste à améliorer sans cesse les prestations proposées. Aussi, depuis le début de l'année, les nouveaux résidents sont interrogés, par la responsable qualité et certains membres du conseil de la vie sociale, sur la façon dont s'est passé leur entrée en maison de retraite. Cela a pour but de voir si des améliorations peuvent être apportées à l'accueil des résidents.

Par ailleurs, l'établissement a été informé qu'un membre du personnel de la maison de retraite Les Primevères avait été dépisté porteur de la tuberculose. Le risque de transmission a été jugé faible par les médecins. Cependant dans un souci de prévention, le service prévention du centre de lutte antituberculeuse (CLAT) a décidé de lancer une campagne de dépistage auprès des résidents et des professionnels qui avaient été en contact avec cette personne. Ainsi, une radiologie des poumons a été proposée aux résidents qui le souhaitaient, soit dans le camion du CLAT installé durant une journée sur le parking de la maison de retraite, soit au centre de radiologie de Crépy-en-Valois. Au total ce sont 72 résidents sur les 88 qui ont été dépistés. Il a été décidé par le

médecin coordonnateur en concertation avec la direction des soins et l'équipe soignante que certains résidents de l'unité Alzheimer ne seraient pas concernés par cet examen dans la mesure où le risque de développer une tuberculose était moins important que les désagréments qu'aurait pu apporter le fait de les sortir de l'unité le temps d'une radio (troubles du comportement, difficulté de bloquer son souffle le temps de la radio du fait des troubles cognitifs...). Une autre radio sera effectuée dans les mêmes conditions deux à trois mois après la première. Pour informer les familles qui le souhaitent sur cet évènement, un conseil de la vie sociale élargi se tiendra le 24 septembre 2014 à 16h30.

Enfin, cela fait déjà plus d'un an que la salle kiné de l'hôpital Saint-Lazare fonctionne. Les patients du service de soins de suite et réadaptation peuvent bénéficier des équipements de cette salle 4 demi-journées par semaine en présence de deux kinésithérapeutes. Cette nouvelle organisation des soins de rééducation semble ravir les patients au vu des nombreux messages de satisfaction exprimés par ces derniers.

## L'aménagement des chambres

Les chambres des maisons de retraite sont déjà équipées. Toutefois, les résidents et leur famille peuvent les personnaliser avec des effets personnels (photos, bibelots...) et petits mobiliers. Pour la sécurité de tous, quelques règles sont à respecter :

- pour le **petit mobilier** (fauteuil, commode...) une demande préalable auprès de la direction doit être faite par écrit. L'accord pour l'installation de ce mobilier sera donné si ce dernier n'occasionne pas de danger pour le résident (encombrement de la chambre, risque de chute...) ni pour les agents d'entretien. De même, des patins doivent être mis sous les meubles pour faciliter leur déplacement.

- pour les **appareils électriques** (réfrigérateur, bouilloire...) une autorisation préalable est à demander auprès de la direction. En cas d'au-

torisation, celle-ci est conditionnée par le contrôle effectué par les agents du service technique. Si le matériel est jugé défectueux celui-ci sera retiré de la chambre.

- **les éléments de décoration** (tableau, cadre photo...) peuvent être accrochés aux murs de la chambre mais uniquement par les agents du service technique de l'établissement. Il en est de même si vous souhaitez accrocher votre téléviseur au mur.

Pour demander l'intervention du service technique, il convient de faire la demande auprès d'un membre de l'équipe soignante (infirmière ou aide-soignante) ou bien, pour la maison de retraite Les Primevères, mettre un mot dans le carnet de travaux disponible sur la banque dans le hall d'accueil.



N°12 : juillet - août 2014

### Dans ce numéro :

L'aménagement des chambres	1
La fête estivale	2
L'achat des dispositifs médicaux	2
Le conseil de la vie sociale	3
Jeux d'été	4

## La fête estivale

Le samedi 21 juin dernier a eu lieu à la maison de retraite E.M. de La Hante la 8ème édition de la fête estivale. Celle-ci était ouverte à tous les résidents de l'établissement et leur famille, aux bénévoles, aux professionnels et toute autre personne qui souhaitait passer un agréable moment.

Comme les années précédentes elle a été organisée par les animatrices, aidées par les bénévoles de l'association VMEH et l'association les Mimosas.

Divers stands et activités ludiques étaient proposés aux visiteurs :

- jeux,
- tricots fabriqués par les résidents de la maison de retraite Les Primevères,
- gâteaux et boissons.

L'achat de tickets donnait accès à tous ces stands et à chaque jeu gagné des lots étaient offerts pour la plus grande joie des petits et des grands. Vous pouviez également chercher à découvrir l'image mystère qui cachait..... un gramophone !

Cette journée a été également l'occasion de remercier chaleureusement les membres d'InnerWheel suite à l'achat de matériels pour améliorer le bien-être des résidents : matelas, ceintures de maintien, coussin anti-escarres, tensiomètre.

Enfin, un nouveau stand est apparu cette année. Celui-ci était tenu par des membres du conseil de la vie sociale afin de faire connaître cette instance mal connue des résidents et des familles (cf article ci-contre).



## L'achat des dispositifs médicaux

L'établissement dispose d'un montant forfaitaire qui lui est attribué par l'assurance maladie sécurité sociale pour régler les frais inhérents aux soins dispensés au sein de l'établissement. Pour faire simple cela veut dire qu'avec cette somme, l'établissement règle toutes les dépenses de médicaments et de matériels permettant d'assurer les soins ainsi que tout ou partie\* des salaires des médecins, infirmières et aides-soignants. Par conséquent il lui revient de fournir les dispositifs médicaux nécessaires aux résidents comme les déambulateurs, les fauteuils roulants, les matelas anti-escarres...

Cela signifie que lorsqu'un résident se fait prescrire un fauteuil roulant ou un déambulateur, il ne faut pas aller dans une pharmacie de ville pour s'en procurer un. C'est à l'établissement de fournir ce matériel.

### Pourquoi est-il interdit d'aller dans une pharmacie de ville pour retirer ces matériels ?

Parce que le montant forfaitaire qui est attribué à l'établissement par la sécurité sociale comprend déjà une enveloppe pour que l'établissement les achète. Si vous allez le chercher à la pharmacie et que vous vous le faites rembourser via la carte vitale, ceci signifie que

la sécurité sociale aura payé deux fois pour un même matériel. Lorsqu'elle s'en rend compte, elle demande à l'établissement de la rembourser. Voici une liste non exhaustive du matériel concerné :

- béquilles et canne anglaise
- déambulateur
- fauteuil roulant à pousser ou manuel
- lit médical et accessoires
- matelas
- coussin d'aide à la prévention des escarres
- bande de crêpe et de contention (hors bas de contention)

### Que faire si je souhaite acquérir un autre matériel que celui proposé par l'établissement ?

L'établissement entretient et renouvelle régulièrement le matériel listé ci-dessus. Si malgré tout, le matériel qui est proposé au résident ne lui convient pas et que vous souhaitez acquérir le dernier déambulateur à la mode, vous pouvez le faire. Par contre il ne faudra pas demander à être remboursé par la sécurité sociale et donc ne pas utiliser la carte vitale.

\* pour les aides-soignants, une partie de leur rémunération est assurée par des crédits « dépendance » autorisés par le Conseil Général

## Le conseil de la vie sociale (CVS)

Le conseil de la vie sociale est une instance qui a été instituée par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 portant réforme de l'action sociale et médico-sociale. L'objectif était d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement.

Au sein de l'établissement cette instance existe depuis 2006.

Elle regroupe des représentants de familles, des résidents, des représentants du personnel, tous élus pour une durée de trois ans, et des représentants de la direction. Le conseil de la vie sociale a été renouvelé en 2014.

Il a un avis consultatif et de proposition concernant :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques ;
- les projets de travaux et d'équipements, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture ;

- la nature des prix des services rendus ;
- l'affectation des locaux collectifs ;
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants ;
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Il se réunit au moins trois fois par an et il est présidé par Mme Jacqueline GUISTI, résidente de la maison de retraite E.M. de La Hante.

Lors de la dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des familles, nous nous sommes aperçus que cette instance et ses membres étaient peu connus. Aussi, pour se faire connaître, un trombinoscope des différents représentants des résidents et des familles a été créé et affiché dans les différentes maisons de retraite. Il est par ailleurs distribué aux nouveaux résidents dans la pochette d'accueil. Enfin, un stand tenu par les membres du CVS a été mis en place lors de la dernière fête estivale.

### Les résidents :



**Simone BARBIER, secrétaire**  
Maison de retraite Les Primevères



**Jacqueline GUISTI, présidente**  
Maison de retraite E.M. de La Hante



**Bernard GARDINIER**  
USLD et maison de retraite St Lazare

### Les familles :



**Agnès GAUDUIN, présidente suppléante**  
Maison de retraite E.M. de La Hante



**Claude GAUDUIN, suppléant**  
Maison de retraite E.M. de La Hante



**Thérèse BLANCHETEAU**  
Maison de retraite Les Primevères



**Michèle SIQUIER**  
Maison de retraite Les Primevères



**Marie-Françoise CLAEYS**  
USLD et maison de retraite St Lazare



**Evelyne PIETERS**  
USLD et maison de retraite St Lazare

## Jeux d'été

### SUDOKU

Remplir les cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases

			8	7		4	6	3
	3		6			1		
6	4		1			8	9	
	6							8
3	9	1				7	5	2
8							3	
	1	2			6		7	4
		3			9		1	
4	7	6		5	1			

			1	9	4			
8			5					
		1		6	8	9	3	
7							8	4
		2		5		6		
9	3							1
	1	6	7	8		3		
					5			7
			6	4	9			

### Solutions

9	8	3	1	5	2	6	7	4
6	1	2	9	4	7	3	8	5
9	1	2	3	8	6	5	7	4
8	1	3	6	7	2	4	9	5
3	9	1	4	6	8	7	5	2
2	6	7	5	1	3	9	4	8
6	4	5	1	3	2	8	9	7
7	3	8	6	9	4	1	2	5
1	2	9	8	7	5	4	6	3

2	5	1	6	4	9	7	8	3
7	6	8	5	1	3	4	9	2
9	4	3	2	8	7	6	1	5
1	5	7	1	4	2	8	3	6
3	9	6	7	5	8	2	4	1
4	8	1	2	3	9	5	6	7
5	3	9	8	6	2	1	7	4
6	1	3	4	1	6	8	2	9
8	2	4	7	3	5	9	6	1

### MOTS-MÊLÉS

Barrez les mots de la liste.

F	E	E	R	N	Q	T	S	E	E	E	E	R	U	P	M
A	B	L	E	A	E	U	A	T	M	E	A	D	A	G	E
S	R	E	I	M	F	X	I	T	E	L	E	T	G	L	T
C	E	M	N	E	G	L	C	C	L	H	A	J	A	N	H
I	P	E	A	L	I	Y	E	E	O	U	U	C	E	A	A
N	U	R	C	T	I	V	P	R	D	N	S	U	B	R	N
A	S	T	U	N	E	S	S	M	I	E	Q	E	O	D	I
N	E	N	O	E	N	U	E	O	E	R	N	U	R	A	E
T	I	E	B	G	B	I	R	C	A	G	T	T	E	C	R

- |           |           |
|-----------|-----------|
| ADAGE     | GRENU     |
| ARMATEUR  | INUTILITE |
| ARQUE     | JUNIOR    |
| BOUCANIER | MELODIE   |
| CADRAN    | METHANIER |
| CALME     | PATAUD    |
| CRIB      | PUREE     |
| DEHORS    | PYGMEE    |
| ENLISE    | QUICONQUE |
| ENTREMELE | RAFLER    |
| ESCALE    | RESULTAT  |
| EXCEDENT  | ROBE      |
| FASCINANT | SUPERBE   |
| GENTLEMAN | VIEIL     |

Vous pouvez dès à présent nous faire part de vos suggestions ou remarques en adressant vos messages au service qualité de l'hôpital de Crépy-en-Valois